

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-neuvième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 27 novembre – 1 décembre 2017

Questions d'interprétation et application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Lutte contre la fraude

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE LIEE AUX  
ESPECES SAUVAGES (ICWC) : RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, paragraphe 8.b), la Conférence des Parties charge le Secrétariat de :
  - b) *soumettre un rapport sur les activités menées sous les auspices de l'ICWC à chaque session du Comité permanent et à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, et consulter le Comité permanent sur l'élaboration du Programme de travail ICWC afin de veiller à ce que les besoins des Parties soient correctement pris en compte.*
3. À la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016), le Secrétariat a signalé que l'ICWC - l'effort de collaboration entre le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) - est arrivé à maturité et qu'il fournit aux États le soutien en première ligne dont ils ont besoin<sup>1</sup>. Depuis la CoP17, le Consortium, présidé par le Secrétariat, a organisé des réunions régionales et mondiales ainsi que des équipes spéciales pour les agents chargés de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, des opérations mondiales coordonnées et des enquêtes ciblées ; a renforcé les capacités des institutions le long de la chaîne de lutte contre la fraude pour veiller à ce que les personnes impliquées dans la criminalité liée aux espèces sauvages soient traduites en justice ; et a mis en œuvre des outils et services essentiels à l'appui des efforts des Parties pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
4. À travers la mise en œuvre son Programme stratégique, le Consortium continue de mener une large gamme d'activités bien ciblées pour renforcer les capacités de lutte contre la fraude et améliorer la coopération géographique et intersectorielle dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Programme stratégique de l'ICWC pour 2016-2020<sup>2</sup> est une stratégie globale qui vise à renforcer les systèmes nationaux de justice pénale et à fournir un soutien coordonné aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Il définit une série d'activités pratiques dans six domaines clés dans lesquels le Consortium est particulièrement bien placé pour contribuer de manière significative à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages en

<sup>1</sup> <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/17/WorkingDocs/F-CoP17-14-02.pdf>

<sup>2</sup> [https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/icwc/ICWC\\_Strategic\\_Programme\\_2016-2020\\_final.pdf](https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/icwc/ICWC_Strategic_Programme_2016-2020_final.pdf)

réunissant les diverses compétences techniques, les réseaux régionaux et l'expérience de terrain de ses cinq organisations partenaires.

5. Afin que la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC s'harmonise avec le mandat de la CITES, y compris avec les dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), paragraphe 8.b), le Secrétariat a intégré les décisions et résolutions pertinentes adoptées à la CoP17 dans le plan de travail élaboré par les partenaires de l'ICCWC pour mettre en œuvre le Programme stratégique. La mise œuvre du Programme stratégique du Consortium est supervisée par son Groupe d'experts de haut niveau (SEG - *Senior Experts Group*), dans lequel sont représentées les cinq organisations partenaires. Le SEG identifie les activités à mettre en œuvre prioritairement dans le cadre du Programme stratégique, prend des décisions sur les initiatives à soutenir, et supervise l'efficacité globale de la mise en œuvre. De plus, l'ICCWC est en train de développer une nouvelle plate-forme pour suivre la mise en œuvre du Programme stratégique. Une fois qu'une telle plate-forme sera établie, le Secrétariat cherchera à identifier le moyen le plus approprié pour consulter le Comité permanent afin que les besoins des Parties soient pris en compte de manière adéquate.
6. Le portail Web dédié à l'ICCWC<sup>3</sup>, maintenu conformément aux dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), paragraphe 8 c), a été mis à jour en janvier et juin 2017 et est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site Web de la CITES. Il fournit des informations actualisées sur les activités du Consortium ainsi que sur les outils et services offerts par ses organisations partenaires.
7. À la CoP17, la Conférence des Parties a adopté la décision 17.52, paragraphes a) à d), *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)*, à l'adresse des Parties comme suit :
  - a) *utiliser intégralement le 'Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts' afin de mesurer et de surveiller l'efficacité de leurs réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ;*
  - b) *s'appuyer sur le World Wildlife Crime Report, élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sous les auspices de l'ICCWC, qui repose sur les meilleures données et études de cas disponibles et qui est soutenu par une analyse approfondie, pour étayer leurs processus décisionnels et appuyer l'élaboration de réponses appropriées en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;*
  - c) *fournir un appui financier à l'ICCWC pour l'application de son Programme stratégique pour 2016-2020, afin de garantir que le Consortium continue de jouer un rôle de chef de file en fournissant un appui mondial coordonné à la communauté chargée de la lutte contre la fraude ; et*
  - d) *fournir un appui financier externe continu au Secrétariat, pour maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC.*
8. Le présent document est structuré en fonction des domaines prioritaires du Programme stratégique de l'ICCWC. Il informe les Parties sur les activités menées sous l'égide de l'ICCWC depuis la CoP17, et souligne la progression de l'application de la décision 17.52 jusqu'à présent. Le Secrétariat rend également compte de manière plus détaillée de certaines activités dans d'autres documents préparés pour la présente réunion et relatifs aux différents points de l'ordre du jour.

#### Domaine d'intervention 1 : Fournir un soutien institutionnel et renforcer la coopération et la coordination

9. Pour s'assurer que la stratégie de l'ICCWC est pleinement conforme aux principales priorités et préoccupations des États membres de chaque organisation partenaire de l'ICCWC, les responsables exécutifs, leurs délégués et les membres du Groupe d'experts de haut niveau des cinq organisations partenaires de l'ICCWC se sont réunis le 23 septembre 2016, en marge de la CoP17. Ils ont alors examiné les progrès du Consortium jusqu'à ce jour et discuté la mise en œuvre de son Programme stratégique jusqu'en 2020<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> <https://cites.org/fra/proq/iccwc.php>

<sup>4</sup> [https://cites.org/fra/news/pr/Global\\_consortium\\_strengthens\\_efforts\\_to\\_tackle\\_wildlife\\_crime\\_24092016](https://cites.org/fra/news/pr/Global_consortium_strengthens_efforts_to_tackle_wildlife_crime_24092016)

10. Le Secrétariat CITES, au nom de l'ICCWC, et avec un soutien financier généreux des États-Unis d'Amérique, a convoqué la Deuxième Réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN - *Wildlife Enforcement Network*)<sup>5</sup>, en marge de la CoP17, les 28 et 29 septembre 2016. La réunion a rassemblé plus de 90 représentants des réseaux de lutte contre la fraude, des agences de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, des organisations internationales et d'autres organisations compétentes du monde entier. Elle portait particulièrement sur le partage des expériences et sur les mesures visant à renforcer les WEN, à promouvoir leur efficacité opérationnelle et à améliorer leur coopération et leur interaction. Le rapport de la réunion ainsi que les documents de référence (incluant les fiches d'information des réseaux, le répertoire des points focaux des réseaux et les questions clés discutées au cours de la réunion) sont disponibles sur une page dédiée aux WEN sur le portail de l'ICCWC<sup>6</sup>. Au moment de la rédaction du présent document, le Consortium étudiait la possibilité d'élaborer des lignes directrices pour l'établissement de nouveaux WEN et le renforcement des WEN existants sur la base des recommandations de la réunion, ainsi que la possibilité de fournir davantage de soutien aux WEN. Le Secrétariat continuera également de mettre à jour le répertoire des points focaux WEN tous les deux ans.
11. Lors de la deuxième Réunion mondiale des WEN et de la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail INTERPOL sur la criminalité liée aux espèces sauvages (WCWG - *Wildlife Crime Working Group*), également tenue en marge de la CoP17, les participants sont convenus qu'une opération mondiale de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages et du bois contribuerait de manière significative à améliorer les capacités de réponse et de lutte contre cette criminalité des agents chargés de la lutte contre la fraude à travers le monde. Cette opération mondiale a eu lieu du 30 janvier au 19 février 2017. Elle a été lancée par le WCWG d'INTERPOL et coordonnée par l'ICCWC, en étroite collaboration avec Environnement Canada, l'agence britannique Border Force et le service américain United States Fish and Wildlife Service (USFWS). L'opération, baptisée *Thunderbird*<sup>7</sup>, impliquait la police, les douanes, les agences aux frontières, ainsi que des responsables des services chargés de l'environnement, des espèces sauvages et des forêts de 45 pays et territoires. Des informations et du renseignement ont été partagés avant l'opération pour aider à identifier les cibles spécifiques et les zones d'action. Celles-ci incluaient des points chauds et des goulets d'étranglement de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts où il était possible d'établir des points de contrôle, en plus des opérations aux aéroports et aux frontières nationales. L'opération *Thunderbird* a abouti à 390 enquêtes, dont 88 poursuites menées jusqu'à présent. Les pays ont identifié la participation d'au moins 898 suspects et ont signalé 1400 saisies de produits illégaux d'une valeur estimée à 5,1 millions d'USD. Les informations et le renseignement résultant de l'opération ont été analysés par INTERPOL, et le produit de cette analyse informera les futurs efforts de lutte contre la fraude aux niveaux national, régional et international.
12. Le Secrétariat de la CITES, en étroite coopération avec l'ICCWC et avec le soutien des États-Unis d'Amérique, a convoqué une réunion de l'Équipe spéciale CITES sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, à Singapour, les 25 et 27 avril 2017<sup>8</sup>. Le Secrétaire général de la CITES a prononcé un discours d'ouverture à la réunion<sup>9</sup> qui rassemblait plus de 50 représentants de 15 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud ainsi que d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. L'objectif de la réunion était d'élaborer des stratégies visant à renforcer l'application de la CITES et les mesures de lutte contre le commerce illégal des tortues terrestres et des tortues d'eau douce ainsi que de leurs parties et produits. La réunion a porté sur le partage des informations et du renseignement ainsi que sur le renforcement de la coopération et de la coordination en première ligne. Des informations détaillées sur cette activité ainsi que les recommandations de l'Équipe spéciale sont disponibles dans le document intitulé *Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)* préparé pour la présente réunion.
13. Reconnaissant que le trafic des espèces sauvages affecte également la région caribéenne, les Parties à la CITES des Caraïbes ont exprimé le besoin de renforcer la coopération dans cette région afin d'y lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et d'y renforcer l'application de la CITES et la lutte contre la fraude. Avec le soutien de l'USFWS, l'ICCWC a convoqué un atelier régional aux Bahamas les 20 et

---

<sup>5</sup> [https://cites.org/fra/news/pr/Wildlife\\_enforcement\\_networks\\_meet\\_to\\_further\\_strengthen\\_collaboration\\_to\\_combat\\_industrial\\_scale\\_crime\\_03102016](https://cites.org/fra/news/pr/Wildlife_enforcement_networks_meet_to_further_strengthen_collaboration_to_combat_industrial_scale_crime_03102016)

<sup>6</sup> [https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Action/report\\_second\\_global\\_meeting\\_WENs](https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Action/report_second_global_meeting_WENs)

<sup>7</sup> <https://www.interpol.int/fr/Internet/Centre-des-m%C3%A9dias/Nouvelles/2017/N2017-022>

<sup>8</sup> [https://cites.org/eng/news/pr/cites-task-force-agrees-on-strategies-to-combat-illegal-trade-in-tortoises-and-freshwater-turtles\\_28042017](https://cites.org/eng/news/pr/cites-task-force-agrees-on-strategies-to-combat-illegal-trade-in-tortoises-and-freshwater-turtles_28042017)

<sup>9</sup> [https://cites.org/eng/news/sg/cites-sg-welcome-remarks-at-meeting-cites-tortoises-and-freshwater-turtles-task-force-singapore\\_25042017](https://cites.org/eng/news/sg/cites-sg-welcome-remarks-at-meeting-cites-tortoises-and-freshwater-turtles-task-force-singapore_25042017)

22 juillet 2016 afin de discuter du développement potentiel d'un réseau de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les Caraïbes<sup>10</sup>. La réunion a été ouverte par un message du Secrétaire général de la CITES<sup>11</sup>, et a rassemblé plus de 55 participants de 11 pays de la région, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales. Elle a aidé à mieux comprendre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les Caraïbes et a permis aux participants d'envisager la possibilité d'établir un réseau régional de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN). Les participants sont convenus de l'importance d'une coopération renforcée aux niveaux national et régional pour lutter contre le trafic d'espèces terrestres, d'eau douce et marines. Ils ont également recommandé la création d'un réseau caribéen de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (CaribWEN) qui pourrait faciliter le partage des informations, fournir une plate-forme pour le renforcement des capacités, et renforcer la lutte contre la fraude. Le rapport de cette réunion est disponible à la présente réunion en tant que document d'information.

14. Une réunion régionale de suivi a été convoquée par le Consortium dans les Caraïbes, rassemblant les points focaux nationaux désignés dans la région afin d'identifier une structure pour le réseau. Cette réunion s'est tenue à la Barbade les 10 et 11 mai 2017. Au moment de la rédaction du présent document, un Mémoire d'Entente était en cours d'élaboration et, en l'absence d'accord formel, les États membres ont établi un canal de communication informel provisoire. Le Secrétariat tient à remercier les États-Unis d'Amérique pour les fonds qu'ils ont généreusement fournis, et qui ont rendu possible l'organisation par le Consortium de deux réunions régionales dans les Caraïbes, et la participation du Secrétariat à ces réunions. L'ONU DC, au nom de l'ICCWC, continue de travailler en étroite collaboration avec les États membres de la région et l'USFWS afin de poursuivre ce travail et d'identifier les besoins en renforcement des capacités pour lancer des activités à l'appui des efforts des pays de la région.
15. Les partenaires de l'ICCWC continuent également à travailler en étroite collaboration avec le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP - *Global Wildlife Programme*), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>12</sup> et géré par la Banque mondiale, afin d'assurer une coordination et une collaboration efficaces entre les initiatives en cours, et d'étudier les synergies potentielles qui permettraient de synchroniser et tirer parti du soutien de l'ICCWC pour promouvoir une lutte efficace contre la fraude liée aux espèces sauvages dans les différents projets nationaux du GWP. Le GWP est un programme de 13,1 millions d'USD avec 20 projets dans 19 pays, facilité par la Banque mondiale ou par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans le cadre du GWP, un certain nombre de propositions de l'ICCWC sur les questions de lutte contre la fraude sont actuellement en discussion. Les fonds GWP peuvent également être utilisés pour soutenir la mise en œuvre des outils et services de l'ICCWC, ainsi qu'un large éventail d'activités mentionnées dans le présent document. Il est essentiel que le GWP, l'ICCWC et le Secrétariat continuent de coordonner leurs efforts afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement et que le financement aide les Parties dans toute la mesure du possible à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CITES.

#### Domaine d'intervention 2 : Faciliter l'analyse des capacités nationales afin de renforcer les réponses en matière de lutte contre la fraude et aider à guider les investissements

16. Au moment de la rédaction du présent document, la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*<sup>13</sup>, publiée par l'ICCWC, avait été mise en œuvre au Bangladesh, au Botswana, au Gabon, au Mexique, au Mozambique, au Népal, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam. Par ailleurs, elle était à différentes phases d'application en Angola, aux Bahamas, dans l'État plurinational de Bolivie, en Bosnie-Herzégovine, au Chili, en Colombie, au Congo, en République démocratique du Congo, au Guyana, à Madagascar, au Sénégal et au Togo<sup>14</sup>.
17. Dans certains cas, lorsque la mise en œuvre de la Compilation était achevée et avait fait l'objet d'un rapport, des activités découlant des recommandations identifiées dans ce rapport étaient en cours. Cependant, l'une des lacunes identifiées par le Consortium à ce jour est que, en raison des fonds limités

<sup>10</sup> Dans le document CoP17 Doc. 14.2, le Secrétariat a signalé qu'au moment de la rédaction du document, l'ICCWC travaillait en étroite collaboration avec l'USFWS pour organiser une réunion régionale dans les Caraïbes afin de discuter de la création potentielle d'un Réseau caribéen de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN). Voir le paragraphe 18 du document CoP17 Doc. 14.2 sur l'ICCWC, disponible sur <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop17/WorkingDocs/F-CoP17-14-02.pdf>

<sup>11</sup> [https://cites.org/eng/news/sq/Caribbean\\_Regional\\_Wildlife\\_Enforcement\\_Workshop\\_210716](https://cites.org/eng/news/sq/Caribbean_Regional_Wildlife_Enforcement_Workshop_210716)

<sup>12</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/topic/environnement/brief/global-wildlife-program>

<sup>13</sup> [https://cites.org/sites/default/files/fra/resources/pub/iccwc\\_toolkit\\_f.pdf](https://cites.org/sites/default/files/fra/resources/pub/iccwc_toolkit_f.pdf)

<sup>14</sup> Des précisions complémentaires sur l'avancée de la mise en œuvre dans les différents pays sont disponibles sur : <https://cites.org/fra/prog/iccwc.php>Action>

disponibles, il est courant qu'il ne soit pas en mesure de répondre aux demandes d'aide des Parties pour l'application de recommandations spécifiques résultant de l'application de la Compilation. Les fonds généreusement fournis par les donateurs pour la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC permettront désormais aux partenaires de l'ICCWC d'aider de manière plus active les Parties à appliquer les recommandations émanant de l'application de la Compilation. En outre, le Secrétariat continue d'encourager les Parties ayant mis en œuvre la Compilation à entrer en contact avec des Parties pertinentes, des donateurs ou des organisations internationales et nationales concernées, selon le cas, afin de demander un soutien et la facilitation de l'application des recommandations. De même, les Parties, les donateurs et les organisations internationales et nationales qui ont des initiatives, des programmes et des activités en cours dans les différents pays concernés sont encouragés à établir des contacts avec les autorités nationales pour étudier de quelle manière leurs efforts continus pourraient s'harmoniser avec les recommandations de la Compilation.

18. Des exemples d'activités menées par l'ICCWC pour appuyer les recommandations et les actions identifiées lors de l'application de la Compilation ont été fournis dans des documents antérieurs sur l'ICCWC préparés pour les sessions du Comité permanent et de la CoP. Un résumé est également inclus dans un document d'information sur l'ICCWC préparé pour la présente réunion. À cet égard, le Secrétariat souhaite souligner brièvement des activités plus récentes. Pour appuyer l'application des recommandations et les activités spécifiques identifiées dans le plan d'action et menées à la suite de la mise en œuvre de la Compilation au Viet Nam, l'ICCWC a développé conjointement un projet visant à convoquer une réunion sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages au niveau interrégional (WIRE - *Wildlife Inter-Regional Enforcement*)<sup>15</sup> pour les douanes, suivie d'une réunion régionale sur les analyses et les enquêtes (RIACM - *Regional Investigative Analytic Case Meeting*)<sup>16</sup> au Viet Nam en octobre 2017. Les réunions, convoquées grâce à des fonds généreux du Gouvernement français, viseront à mettre en relation les enquêteurs africains et asiatiques, et seront organisées parallèlement sur trois jours, avec une journée en commun pour permettre aux participants d'échanger à travers des discussions sur les réponses stratégiques et tactiques apportées à la criminalité liée aux espèces sauvages. En outre, le 21 juillet 2017, le Secrétariat s'est joint à l'ONUDC à Maputo pour la présentation du rapport de mise en œuvre de la Compilation ICCWC au Gouvernement du Mozambique. Au moment de la rédaction du présent document, un plan de travail était en préparation pour soutenir l'application des recommandations prioritaires issues du rapport de mise en œuvre de la Compilation, telles qu'identifiées lors des discussions des groupes de travail tenus au cours de la réunion. L'ICCWC tient à remercier l'Allemagne pour le généreux financement qu'elle lui a fourni pour suivre un certain nombre de recommandations du rapport de la Compilation au Mozambique.
19. Le *Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*<sup>17</sup> qui complète la Compilation ICCWC est destiné à fournir une approche standardisée permettant de mesurer l'efficacité des réponses nationales en matière de lutte contre la fraude. Il permet également à une Partie de suivre ses performances au cours du temps de manière indépendante afin d'identifier toute modification de l'efficacité de ses réponses en matière de lutte contre la fraude. Le Cadre d'indicateurs comprend 50 mesures de performance qui couvrent les principales composantes d'une action de lutte contre le trafic des espèces sauvages. Pour appuyer l'application de la décision 17.52, paragraphe a), le Cadre d'indicateurs ICCWC fait maintenant partie intégrante de la mise en œuvre de la Compilation ICCWC. Au moment de la rédaction du présent document, il était prévu d'appliquer le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC au Kenya en novembre 2017. De plus, l'ICCWC travaillait en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD pour encourager les Parties à inclure le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC (ou la Compilation ICCWC, le cas échéant) dans leurs propositions nationales respectives pour le Programme mondial pour la vie sauvage.
20. Le Secrétariat souhaite saisir cette occasion pour rappeler aux Parties les dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17), paragraphe 13 i), et qu'il continue d'accueillir favorablement leurs demandes formelles d'appui de l'ICCWC pour la mise en œuvre de la Compilation et du Cadre d'indicateurs. Le Secrétariat souhaiterait recevoir des commentaires des Parties qui ont mis en œuvre la Compilation

---

<sup>15</sup> Une réunion WIRE est une réunion convoquée par l'ONUDC en réponse à la nécessité de coopération renforcée dans les enquêtes sur les réseaux criminels transnationaux. Elle offre une plate-forme spécialisée pour rassembler une catégorie de fonctionnaires, en vue d'établir des liens entre des professionnels de différents pays ayant des préoccupations communes.

<sup>16</sup> Une réunion RIACM est une réunion convoquée par INTERPOL pour soutenir les enquêtes et les travaux d'analyse opérationnelle, en particulier pour le suivi des enquêtes transnationales en définissant les liens existants entre les réseaux criminels organisés grâce à l'échange d'informations et l'élaboration de plans opérationnels pour cibler ces réseaux.

<sup>17</sup> [https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/F-ICCWC-Ind-FW-Assessment\\_guidelines\\_and\\_template\\_clickable-final.pdf](https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/iccwc/F-ICCWC-Ind-FW-Assessment_guidelines_and_template_clickable-final.pdf)

ICCWC ou le Cadre d'indicateurs, afin de veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte et afin d'améliorer les outils et services offerts par l'ICCWC.

Domaine d'intervention 3 : Développer ou renforcer la justice pénale et les capacités en matière de prévention dans les institutions

21. À la CoP17, l'ICCWC a lancé son *Programme de formation sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et contre le blanchiment d'argent (AML - anti-money-laundering)*<sup>18</sup>, conçu pour aider les enquêteurs, les procureurs et d'autres personnes dans les systèmes de justice pénale à surmonter les problèmes juridiques, d'enquête et de procédure relatifs à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux affaires de blanchiment d'argent. Afin de progresser dans l'application de la décision 17.83, paragraphe b) sur la lutte contre la fraude, le Consortium prévoit de dispenser une formation sur le terrain ciblée sur les contextes régionaux et nationaux pertinents dans les pays clés. Du 12 au 16 juin 2017, la Banque mondiale a dispensé une formation pilote sur les enquêtes financières au Kenya, à laquelle ont participé 31 représentants d'agences concernées, dont l'Unité de renseignement financier, le Kenya Wildlife Service (KWS), l'Administration portuaire, l'Office of the Director of Public Prosecution, et l'Agence anticorruption ainsi que le système judiciaire. Sur la base de l'expérience de cette formation pilote, le programme de formation a encore été adapté et amélioré. Au moment de la rédaction du présent document, une deuxième formation était prévue avant la fin de 2017 en République-Unie de Tanzanie. Les deux formations ont été réalisées grâce au généreux financement à l'ICCWC fourni par le Programme mondial pour la vie sauvage et la Banque mondiale à travers le Country Management Unit du Kenya et le Ministère du développement international du Royaume-Uni. Il est prévu qu'à travers le Programme stratégique de l'ICCWC, un financement supplémentaire soit disponible pour la mise en œuvre du programme de formation AML de l'ICCWC dans un nombre limité de pays. Les Parties qui souhaitent bénéficier de ce programme de formation sont invitées à soumettre au Secrétariat une demande formelle d'assistance de l'ICCWC. Le Consortium se rapprochera activement des Parties identifiées afin de leur offrir un tel soutien.
22. Les activités décrites au paragraphe 21 ci-dessus soutiennent également la mise en œuvre de la résolution Conf. 17.6, *Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention*, qui, au paragraphe 10, recommande que l'ICCWC « continue à intégrer des mesures de lutte contre la corruption dans ses activités, notamment celles qui visent à combattre le blanchiment d'argent et celles qui portent sur la saisie et le recouvrement d'avoirs ».
23. La résolution Conf. 17.6 sert de base de référence pour que les Parties à la CITES prennent des mesures de lutte contre la corruption associée au commerce illégal des espèces sauvages. Un outil crucial dans ces efforts est la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), et le Secrétariat étudie les possibilités de synergie et de coopération avec l'ONUDC et l'UNCAC à cet effet<sup>19</sup>. En outre, au moment de la rédaction du présent document, le Consortium étudiait la mise en œuvre de plusieurs activités pour aider les Parties à prendre des mesures de lutte contre la corruption, y compris à l'appui de la décision 17.83, paragraphe a), qui demande à l'ICCWC d'élaborer des lignes directrices pouvant être utilisées pour promouvoir des politiques d'intégrité adéquates, et pour aider les Parties à atténuer les risques de corruption dans la chaîne du commerce des spécimens d'espèces CITES. Comme le précise le document sur la lutte contre la fraude préparé pour la présente réunion, l'importance du rôle de la CITES et de l'ICCWC dans la lutte contre la corruption liée au commerce illégal des espèces sauvages a également été souligné dans le document intitulé *High Level Principles on Combating Corruption Related to Illegal Trade in Wildlife and Wildlife Products* [Principes de haut niveau sur la lutte contre la corruption liés au commerce illégal des espèces sauvages et de leurs produits], adopté en annexe de la Déclaration des dirigeants du G20, *Shaping an interconnected world* [Formons un monde interconnecté] publiée le 8 juillet après une réunion du G20 à Hambourg (Allemagne)<sup>20</sup>.
24. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat de la CITES était en discussion avec le Gouvernement malgache et les partenaires de l'ICCWC pour déployer à Madagascar une Équipe ciblée de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages (WIST - *Wildlife Incident Support Team*), composée d'un analyste de données et d'un enquêteur, à l'appui de l'application de la décision 17.294. Le Secrétariat présente ce sujet plus en détail dans le document intitulé *Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)* préparé pour la présente réunion.

---

<sup>18</sup> <https://cites.org/fra/prog/icwc.php/Tools>

<sup>19</sup> De plus amples détails sont inclus dans le document sur la lutte contre la fraude préparé pour la présente réunion.

<sup>20</sup> [https://cites.org/eng/CITES\\_welcomes\\_G20\\_leaders\\_Declaration\\_on\\_combating\\_corruption\\_related\\_to\\_illegal\\_trade\\_in\\_wildlife\\_100717](https://cites.org/eng/CITES_welcomes_G20_leaders_Declaration_on_combating_corruption_related_to_illegal_trade_in_wildlife_100717)

Domaine d'intervention 4 : Renforcer la sensibilisation à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et l'appui aux mesures prises dans ce domaine

25. L'ICCWC a accueilli le premier Forum de coordination des partenariats mondiaux<sup>21</sup> en marge de la CoP17 le 25 septembre 2016. Modéré par la Banque mondiale au nom de l'ICCWC, il comprenait une table ronde de haut niveau - avec des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Secrétariat de la CITES, de l'ONUDC, du PNUD et de l'OMD - qui avait pour objectif d'explorer différentes perspectives sur la manière dont la lutte contre la fraude, le développement, et les approches environnementales et sociétales peuvent contribuer à lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages. Le Forum comprenait également un dialogue avec les Parties à la CITES afin d'identifier les lacunes pouvant exister dans les approches actuelles de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le résumé du Forum de coordination des partenariats mondiaux, préparé par le Président, est disponible en tant que document CoP17 Inf. 89<sup>22</sup>.
26. Le 26 septembre 2016, l'ICCWC a organisé un événement parallèle en marge de la CoP17 pour faire connaître le premier *World Wildlife Crime Report* [Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde]<sup>23</sup>, lancé en mai 2016 à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ). Le rapport souligne que le trafic des espèces sauvages affecte des pays du monde entier, et que le braconnage et le commerce illégal de milliers d'espèces différentes présentent non seulement de véritables dangers environnementaux, mais finissent par compromettre l'État de droit. Le rapport a été élaboré par l'ONUDC à partir de données fournies par les organisations partenaires de l'ICCWC. Il s'appuie sur les meilleures données et études de cas disponibles, et est soutenu par une analyse approfondie. Les Parties sont encore une fois encouragées à s'appuyer sur ce rapport conformément aux dispositions de la décision 17.52, paragraphe b). Des efforts sont actuellement déployés par les partenaires de l'ICCWC pour que de tels rapports puissent être élaborés à l'avenir.
27. Afin de renforcer la sensibilisation à la lutte contre criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et l'appui aux mesures prises dans ce domaine, les partenaires de l'ICCWC, collectivement et individuellement, ont participé à des événements parallèles, ou les ont organisés, le 3 mars 2017, Journée mondiale de la vie sauvage, au siège des Nations Unies à New York et à Genève, où, notamment, les résultats de l'opération *Thunderbird* (voir § 11 ci-dessus) ont été publiés. Les partenaires de l'ICCWC ont également participé à un certain nombre d'événements et de conférences de haut niveau depuis la CoP17 visant à sensibiliser à la criminalité liée aux espèces sauvages et à obtenir un soutien politique pour la combattre. Ils ont notamment participé à la Conférence de Hanoi sur le commerce illégal des espèces sauvages (17-18 novembre 2016)<sup>24</sup> et à une réunion du Comité consultatif technique sur la Stratégie africaine de lutte contre le commerce illégal et l'exploitation illégale de la faune et de la flore sauvages en Afrique (18-20 avril 2017).

Domaine d'intervention 5 : Développer l'utilisation des connaissances, de la technologie et de l'innovation

28. Un certain nombre d'activités liées à ce domaine d'intervention étaient en discussion au moment de la rédaction du présent rapport. Il s'agit notamment de la compilation d'un répertoire électronique des laboratoires conformément aux dispositions de la décision 17.83, point c), et de la commande d'un rapport d'évaluation des menaces que représente le commerce illégal des espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale conformément aux dispositions de la décision 17.97. Il est rendu compte sur ces deux activités dans le document intitulé *Lutte contre la fraude* préparé pour la présente réunion. Une autre activité en discussion est le renforcement des capacités et l'élaboration de lignes directrices pour appuyer les efforts des Parties dans la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages conformément aux dispositions de la décision 17.93, telles qu'elles figurent dans le document intitulé *Lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages* préparé pour la présente réunion.

Domaine d'intervention 6 : Domaine transversal : Assurer l'efficacité du fonctionnement, de la coordination et de l'évaluation de l'ICCWC

29. À la CoP17, la Conférence des Parties a adopté les paragraphes c) et d) de la décision 17.52, encourageant les Parties à « fournir un appui financier à l'ICCWC pour l'application de son Programme

<sup>21</sup> [https://cites.org/fra/news/pr/CoP17\\_hosts\\_first\\_ever\\_wildlife\\_crime\\_partnerships\\_forum\\_26092016](https://cites.org/fra/news/pr/CoP17_hosts_first_ever_wildlife_crime_partnerships_forum_26092016)

<sup>22</sup> <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/E-CoP17-Inf-89.pdf>

<sup>23</sup> <https://cites.org/fra/prog/iccwc.php/Tools>

<sup>24</sup> [https://cites.org/fra/Intervention\\_CITES\\_Secretary-General\\_at\\_Hanoi\\_Conference\\_on\\_Illegal\\_Wildlife\\_Trade\\_17112016](https://cites.org/fra/Intervention_CITES_Secretary-General_at_Hanoi_Conference_on_Illegal_Wildlife_Trade_17112016)

stratégique pour 2016-2020, afin de garantir que le Consortium continue de jouer un rôle de chef de file en fournissant un appui mondial coordonné à la communauté chargée de la lutte contre la fraude; et fournir un appui financier externe continu au Secrétariat, pour maintenir le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC ».

30. Le Consortium poursuit ses efforts pour obtenir un financement de l'ensemble de la mise en œuvre de son Programme stratégique pour 2016-2020 dont le budget est estimé à environ 30 millions d'USD. Le Consortium est profondément reconnaissant aux Parties qui, à ce jour, ont répondu positivement aux paragraphes c) et d) de la décision 17.52, les premiers fonds ayant été reçus de la France et de la Principauté de Monaco<sup>25</sup>. Au moment de la rédaction du présent document, les délibérations étaient à un stade avancé pour l'octroi d'un important financement - promis par l'Allemagne, l'Union européenne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - pour la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC. Le Secrétariat présentera oralement des informations à cet égard, lors de la présente réunion. Les contributions généreuses à l'ICCWC à ce jour ainsi que les promesses de contributions au profit du Programme stratégique devraient atteindre environ 20 millions d'USD. Ce soutien financier permettra au Consortium de mettre en œuvre une partie importante de son Programme stratégique.
31. Tel que rapporté à la CoP17, le Secrétariat a besoin au minimum d'un soutien financier continu permettant de maintenir le poste de l'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC afin qu'il poursuive son rôle de coordination au sein du Consortium et qu'il soutienne les multiples activités menées par celui-ci. Le Secrétariat souhaite exprimer sa profonde gratitude au Royaume-Uni dont le financement a permis le maintien du poste jusqu'en mars 2017, ainsi qu'à la Suisse et aux États-Unis d'Amérique dont les contributions généreuses au Secrétariat ont permis le maintien du poste jusqu'en mars 2018. Le financement dans le cadre du Programme stratégique devrait apporter un soutien supplémentaire à ce poste après cette date.

#### Remarques finales

32. L'ICCWC propose de plus en plus d'activités bien ciblées en réponse à la demande croissante des Parties qui font appel à l'appui du Consortium. Le Consortium ne peut mettre en œuvre son Programme stratégique et répondre aux attentes croissantes qu'avec le soutien financier que la communauté des donateurs apporte à ses activités et au personnel chargé de les réaliser. L'engagement actif des États bénéficiaires est tout aussi important. Pour cette raison, le Consortium remercie sincèrement l'Union européenne, la France, la Principauté de Monaco, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour leur soutien fort à la mise en œuvre du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC, ainsi que la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique pour leur soutien au poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC au sein du Secrétariat CITES jusqu'en mars 2018, et leur soutien à un certain nombre d'activités spécifiques soulignées dans le présent document. Le nombre croissant d'activités visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude et les capacités des Parties à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages n'auraient pas été possibles sans un tel appui.
33. Des mesures importantes et louables de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ont été prises aux niveaux national, régional et international au cours des dernières années, et il existe actuellement un effort collectif mondial pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Malgré cela, il est urgent de rester vigilant, et de continuer à soutenir et renforcer les mesures solides et bien coordonnées de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'ICCWC poursuivra sans relâche la mise en œuvre de son Programme stratégique pour renforcer les capacités à long terme des autorités responsables de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, en leur fournissant les outils, les services et le soutien technique dont elles ont besoin pour combattre la criminalité liée aux espèces sauvages.

#### Recommandations

34. Le Comité permanent est invité à :
  - a) Prendre note du présent document ; et
  - b) Accueillir favorablement le soutien généreux des donateurs à la mise en œuvre du Programme stratégique 2016-2020 de l'ICCWC conformément aux décisions 17.52 c) et d).

---

<sup>25</sup>[https://cites.org/fra/Nouveaux\\_fonds\\_debourses\\_par\\_la\\_France\\_et\\_Monaco\\_pour\\_stimuler\\_la\\_lutte\\_contre\\_criminalite\\_liee\\_aux\\_especes\\_sauvages\\_26062017](https://cites.org/fra/Nouveaux_fonds_debourses_par_la_France_et_Monaco_pour_stimuler_la_lutte_contre_criminalite_liee_aux_especes_sauvages_26062017)